



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2020-042**

\*\*\*

**Objet :**

**Election du délégué au CLLAJ.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chai de la Gare, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Étaient présents :** Olivier SERVEL – Joëlle SOREL – François COLOMBIER – Véronique DURAND – Michel BLANES – Martine LABEUR à 18h35 – Olivier NADAL – Francine DEHAIL – Marcel CHRISTOL – Richard GARCIA – Myriam FONS – Marie-Noëlle FIAULT – Marie-Hélène SANCHEZ – Sabine JOURNET – Philippe LASSALVY – Serge FALZON – Christine DEBEAUCE – Thierry PAULEAT – Annie FARRET – David AUSILIA – Christelle CANO – Stéphanie BRUN – Magalie RODRIGUEZ – Ludovic NAVAS – Nicolas DEPOIX – Clément SABOURAUD

**Pouvoirs :** M. Dominique RAYNARD à Philippe LASSALVY

**Absents :** Mme Sophie HASSAINE.

Convocation du 25 mai 2020

Mme Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'élire un délégué au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) au titre du collège n° 5 « Collège des chefs lieux de canton et communes de plus de 3 000 habitants ».

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ELIT** à bulletin secret Madame Sophie HASSAINE, déléguée au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire DE GIGNAC  
Jean-François SOTO.

